



CHARTRE CLUB

version 03

Chaque nageur est partie prenante d'une équipe ; à ce titre il (elle) se doit de prendre toute disposition afin d'être présent durant toute la saison tant aux entraînements qu'aux compétitions.

Il s'agit d'un engagement fort ; en cas d'indisponibilité, et sauf cas de force majeure, il (elle) lui appartient de prévenir par avance ou dans un délai raisonnable son encadrement.

Chaque nageur est partie intégrante d'un même CLUB. A ce titre il (elle) fait honneur à ses couleurs, lors des compétitions, mais aussi lors des entraînements avec les bonnets dorés (port du bonnet club obligatoire à Aquapolis)

De même, il (elle) doit profiter de toutes les occasions qui lui sont offertes de progresser, que ce soit au niveau des actions du Club : entraînements, stages internes et/ou externes, sélections ou stages organisés par le comité (départemental et/ou régional)...

Chaque nageur, dans la mesure des ses possibilités, doit prendre part aux manifestations et actions organisées par le Club (soirées, meeting ASPTT, AG...) soit en qualité de soutien (aide) ou de simple participant.

A ce titre, les équipes du Club peuvent être amenées à parrainer une ou plusieurs actions ou manifestations durant la saison.

Chaque nageur se doit en toute circonstance :

- d'être assidu(e), ponctuel(le) et animé(e) par l'envie de progresser et de partager.
- d'être enthousiaste et respectueux de ses entraîneurs, coéquipiers(es), dirigeants, des installations (piscines, vestiaires..) et du matériel mis à disposition.
- d'accepter d'être photographié(e) individuellement ou collectivement à l'occasion d'événements (stage, meetings, soirées..). Chaque nageur autorise la diffusion des photos sur le site internet de l'ASPTT ainsi que les applications ASPTT Facebook et Instagram.

IMPORTANT :

L'entraîneur aura toute latitude pour juger de l'inobservation et/ou du manquement à ces principes et prendre toute disposition utile.

Au-delà, il appartient au bureau de statuer et de se prononcer sur les faits qui lui seront rapportés.

Le bureau se réservant, notamment, le droit de ne pas renouveler la licence en cas de manquements graves ou répétés à l'un ou plusieurs des principes précités.

Nom Prénom :

Date :

Signature
du nageur :

Signature du(des)
responsable(s) légal(aux) :